

COMMUNE DE ROYE – ETUDE D'IMPACT PLURIANNUEL

Vu le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition du seuil d'opération exceptionnelle d'investissement prévu par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article D 1611-35 du CGCT prévoyant que « en application de l'article L.1611-9 du CGCT, l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement. Cette étude est jointe à la présentation du projet d'opération exceptionnelle d'investissement à l'assemblée délibérante, qui peut intervenir à l'occasion du débat d'orientation budgétaire ou du vote d'une décision budgétaire ou lors de demande de financement ». Elle est obligatoire pour tout projet d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur aux seuils suivants :

* pour les communes et les établissements de coopération intercommunale dont la population est inférieure à 5000 habitants, le seuil est fixé à 150 % des recettes réelles de fonctionnement.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2016 approuvant le projet de création du Centre Culturel de ROYE ;

Considérant que le montant de l'investissement projeté dépasse le seuil fixé par le décret susnommé à 150% des recettes réelles de fonctionnement pour les collectivités de la taille de ROYE :

- Recettes réelles de fonctionnement au BP 2019 : 554 720 €
- Montant prévisionnel de l'opération exceptionnelle d'investissement concernée : 2 426 790 € HT

Notre commune a donc obligation de présenter cette étude.

Le projet de construction du Centre Culturel a été prévu dès 2016/2017.

Ce projet est prévu sur 3 budgets : 2017, 2018 et 2019.

Le coût prévisionnel a été revu à la hausse (reconsultation pour un lot (suite à retrait de l'entreprise) ayant entraîné des frais supplémentaires et un coût plus important pour le lot/mobilier bibliothèque ...), soit :

Coût prévisionnel : 2 426 790 € HT (soit 2 912 111 € TTC)

Pour financer ce projet, nous avons obtenu les subventions suivantes : Département (155 900 €); la DETR (648 000 €). Nous sommes toujours en attente de la subvention par la Région au titre du FEADER ou nous espérons 400 000 €.

En 2018 nous avons contracté un prêt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 1 250 000 €, ainsi qu'un prêt relai dans l'attente du versement du FCTVA et des subventions. A ce jour, 85 000 € a été débloqué sur les 850 000 € demandé. La somme restante pourra être débloquée en plusieurs fois sur l'année en fonction des besoins de trésorerie.

A ce stade du projet, le coût d'exploitation du futur Centre Culturel n'a pas été calculé. Les gros travaux d'entretien de voirie ou de bâtiments sur la commune ont été effectués régulièrement ces dernières années. Ce budget comme celui de l'an dernier, sera en partie consacré au grand projet de notre mandat, la création du Centre Culturel, et même si ceux-ci seront fortement impactés, la comptabilité saine de la commune devrait permettre de mener à bien ce projet sans avoir à modifier profondément la fiscalité directe, et ce, malgré un remboursement de prêt de 72 460 €/an sur 20 ans.